

Exclusif : une réflexion approfondie de Mgr Athanasius Schneider sur le concile Vatican II et la crise actuelle de l'Eglise

Article rédigé par *Le blog de Jeanne Smits*, le 28 juin 2020

Source [Le blog de Jeanne Smits] Mgr Athanasius Schneider publie ce jour un texte intitulé « Quelques réflexions sur le concile Vatican II et la crise actuelle de l'Eglise », afin de clarifier sa position sur le Concile. Il y insiste respectueusement sur le fait qu'il n'est pas favorable au rejet radical de Vatican II, une position récemment exprimée ouvertement par certains membres du clergé. Les présentes réflexions de Mgr Schneider, tirées pour partie du chapitre correspondant de son livre d'entretiens avec Diane Montagna, *Christus Vincit, Christ's Triumph Over the Darkness of the Age*, développent certains points de sa discussion à propos de Vatican II, à la lumière des débats récents.

D'abord publié en anglais par Angelico Press en octobre 2019, *Christus Vincit* doit paraître cette semaine en allemand et en portugais. La version française, *Christus vincit, Le triomphe du Christ sur les ténèbres de notre temps* paraîtra à la rentrée et sera disponible via ce blog.

[Pour recevoir l'annonce de la parution de ce livre qui propose une vaste réflexion sur la situation présente de l'Eglise et ses rapports avec le monde, mais aussi des propos plus personnels de Mgr Schneider sur son enfance, sa vocation, l'islam, la perte du sens du surnatural, Fatima, les anges et bien d'autres sujets, je vous invite à m'envoyer un courriel à jeanne.smits.blog@gmail.com et je vous avertirai le moment venu.]

Son Excellence Mgr Schneider a donné le texte officiel de ces réflexions en exclusivité à [The Remnant](#) pour l'anglais, à *Corrispondenza Romana* pour [l'italien](#) et l'espagnol, et au Blog de Jeanne Smits pour le français. Tous droits réservés, reproduction interdite par égard pour l'éditeur français de *Christus vincit*, lien partageable :

<https://leblogdejeannesmits.blogspot.com/2020/06/exclusif-une-reflexion-approfondie-de.html>. – J.S.

*

Quelques réflexions sur le Concile Vatican II et la crise actuelle de l'Église

par Mgr Athanasius Schneider

Au cours des dernières décennies, ce ne sont pas seulement les modernistes déclarés, mais aussi les théologiens et les fidèles qui aiment l'Église, qui ont fait preuve d'une attitude qui ressemble à une sorte de défense aveugle de tout ce qui a été dit par le Concile Vatican II. Une telle attitude semblait parfois exiger des acrobaties mentales, voire une « quadrature du cercle ». Même maintenant, la mentalité générale des bons et fidèles catholiques correspond, à mon avis, à une infaillibilisation totale de facto de tout ce que le concile Vatican II a affirmé, ou de ce que le pontife actuel dit et fait. Ce genre d'ultramontanisme extrême, de centrisme papal malsain, était déjà présent depuis plusieurs générations chez les catholiques, depuis deux

siècles. Mais la critique a toujours été présente et permise dans la grande tradition de l'Église, puisque c'est la vérité et la fidélité à la révélation divine et à la tradition constante que nous devons rechercher, ce qui implique par soi-même le recours à la raison et à la rationalité, et suppose d'éviter les acrobaties mentales erronées. Certaines explications de certaines expressions manifestement ambiguës et trompeuses que contiennent les textes du Concile semblent artificielles et peu convaincantes, surtout lorsque l'on y réfléchit d'une manière intellectuellement plus honnête, à la lumière de la doctrine ininterrompue et constante de l'Église.

Instinctivement, tout argument raisonnable qui aurait pu même de la façon la plus minime remettre en cause n'importe quelle parole ou expression des textes du Concile a été réprimé. Mais une telle attitude n'est pas saine et elle contredit la grande tradition de l'Église, comme nous le constatons chez les Pères, les Docteurs et les grands théologiens de l'Église au long de ses deux mille ans d'histoire.

Une opinion différente de celle enseignée par le concile de Florence sur la question du sacrement de l'ordre, c'est-à-dire la *traditio instrumentorum*, a été admise dans les siècles qui ont suivi ce concile, et a conduit le pape Pie XII à se prononcer dans la Constitution apostolique *Sacramentum Ordinis* de 1947, par laquelle il a corrigé l'enseignement non infaillible du Concile de Florence, en déclarant que la seule matière strictement nécessaire à la validité du sacrement de l'Ordre est l'imposition des mains par l'évêque. Par cet acte, Pie XII n'a pas mis en œuvre une herméneutique de continuité, mais bien une correction, car la doctrine du concile de Florence en la matière ne reflétait pas la doctrine et la pratique liturgiques constantes de l'Église universelle. Déjà en 1914, le cardinal W.M. van Rossum écrivait à propos de l'affirmation du concile de Florence sur la question du sacrement de l'Ordre, que cette doctrine du concile était réformable et devait même être abandonnée (cf. *De essentia sacramenti ordinis*, Freiburg 1914, p. 186). Il n'y avait donc pas de place pour une herméneutique de continuité dans ce cas concret.

Lorsque le magistère pontifical ou un concile œcuménique a corrigé des doctrines non infaillibles de conciles œcuméniques antérieurs (cela ne s'est produit que rarement), on n'a pas sapé les fondements de la foi catholique par un tel acte, ni opposé le magistère de demain à celui d'aujourd'hui, comme l'histoire l'a prouvé. Par une Bulle de 1425, Martin V a approuvé les décrets du concile de Constance et même le décret « *Frequens* » - de la 39^e session du concile (en 1417). Ce décret affirmait l'erreur du conciliarisme, c'est-à-dire l'erreur selon laquelle un concile est supérieur à un Pape. Cependant, en 1446, son successeur, le pape Eugène IV, a déclaré qu'il acceptait les décrets du concile œcuménique de Constance, à l'exception de ceux (des sessions 3 - 5 et 39) qui « portent atteinte aux droits et à la primauté du Siège Apostolique » (*absque tamen praeiudicio iuris, dignitatis et praeeminentiae Sedis Apostolicae*). Le dogme de Vatican I sur la primauté du pape a ensuite rejeté définitivement l'erreur conciliaire du concile œcuménique de Constance. Comme mentionné plus haut, le pape Pie XII a corrigé l'erreur du Concile œcuménique de Florence concernant la question du sacrement de l'Ordre. Les fondements de la foi n'ont pas été sapés par ces rares actes de correction des affirmations antérieures du magistère non infaillible, précisément parce que ces affirmations concrètes (par exemple des conciles de Constance et de Florence) n'étaient pas infaillibles. Plusieurs expressions des textes du Concile Vatican II ne sont pas aussi facilement conciliables avec la tradition doctrinale constante de l'Église. Citons par exemple certaines expressions du Concile sur le thème de la liberté religieuse (comprise comme un droit naturel, et donc positivement voulue par Dieu, de pratiquer et de répandre une fausse religion, qui peut aussi inclure l'idolâtrie ou pire encore) ; sa distinction entre l'Église du Christ et l'Église catholique (le problème du « *subsistit in* » donne l'impression qu'il existe deux réalités : d'un côté, l'Église du Christ, et de l'autre, l'Église catholique) ; et sa position à l'égard des religions non chrétiennes et du monde contemporain. Bien que la Congrégation pour la Doctrine de la foi, dans ses réponses à certaines questions concernant certains aspects de la doctrine sur l'Église (29 juin 2007), ait proposé une explication de l'expression « *subsistit in* », elle a malheureusement évité de dire clairement que l'Église du Christ est véritablement l'Église catholique. C'est-à-dire qu'elle a évité de déclarer explicitement l'identité entre l'Église du Christ et l'Église catholique. En effet, il reste un élément de flou.

Il existe aussi une attitude qui rejette a priori toutes les objections possibles visant les déclarations douteuses susmentionnées dans les textes du concile. Au lieu de cela, la seule solution présentée est la méthode dite d'« herméneutique de la continuité ». Malheureusement, les doutes relatifs aux problèmes théologiques inhérents à ces déclarations du Concile ne sont pas pris au sérieux. Nous devons toujours garder à l'esprit le fait que la fin principale du Concile était de nature pastorale, et que le Concile n'avait pas l'intention de proposer ses propres enseignements définitifs.

Les déclarations des papes d'avant le Concile, même celles des XIXe et XXe siècles, reflètent fidèlement celles de leurs prédécesseurs et la tradition constante de l'Église d'une manière ininterrompue. Les papes des XIXe et XXe siècles, c'est-à-dire après la Révolution française, ne représentent pas une période « exotique » en comparaison avec la tradition bi-millénaire de l'Église. On ne saurait prétendre qu'il existe une quelconque rupture dans les enseignements de ces papes (Grégoire XVI, etc.) par rapport au Magistère antérieur. Par exemple, concernant le thème de la royauté sociale du Christ et du caractère objectivement faux des religions non chrétiennes, on ne peut pas trouver de rupture perceptible entre l'enseignement des papes Grégoire XVI à Pie XII d'une part, et celui du pape Grégoire le Grand (VIe siècle) et de ses prédécesseurs et successeurs d'autre part. On peut vraiment voir une ligne continue sans aucune rupture depuis l'époque des Pères de l'Église jusqu'à Pie XII, en particulier sur des sujets tels la royauté sociale du Christ, la liberté religieuse et l'œcuménisme au sens où il existe un droit naturel, positivement voulu par Dieu, de pratiquer la seule vraie religion qui est la foi catholique.

Avant le Concile Vatican II, il n'était pas nécessaire de faire un effort colossal pour présenter des études volumineuses montrant la parfaite continuité de la doctrine entre un Concile et un autre, entre un pape et ses prédécesseurs, car la continuité était évidente. Par exemple, le fait même qu'une « *nota explicativa previa* » au document *Lumen Gentium* ait été nécessaire montre que le texte de *Lumen Gentium*, au n. 22, est ambigu en ce qui concerne le sujet des relations entre la primauté du pape et la collégialité épiscopale. Les documents clarifiant le magistère à l'époque post-conciliaire, tels les encycliques *Mysterium Fidei*, *Humanae Vitae*, et le *Credo du Peuple de Dieu* du Pape Paul VI, ont été d'une grande valeur et d'une grande aide, mais ils n'ont pas clarifié les déclarations ambiguës du concile Vatican II mentionnées ci-dessus.

Peut-être la crise actuelle – avec *Amoris Laetitia* et le Document d'Abou Dhabi – nous oblige-t-elle à approfondir cette considération quant à la nécessité de clarifier ou de corriger certaines déclarations du Concile évoquées ci-dessus. Dans la *Summa Theologiae*, saint Thomas d'Aquin a toujours présenté des objections (« *videtur quod* ») et des contre-arguments (« *sed contra* »). Saint Thomas était intellectuellement très honnête ; il faut en effet savoir accepter les objections et les prendre au sérieux. Nous devrions utiliser sa méthode sur certains des points controversés des textes du Concile qui sont en discussion depuis près de soixante ans. La plupart des textes du Concile présentent une continuité organique par rapport au magistère antérieur. Mais en dernière analyse, le magistère papal doit clarifier de manière convaincante les éléments controversés de certaines expressions des textes du Concile. A ce jour, cela n'a pas toujours été fait d'une manière honnête et intellectuellement convaincante. Si cela s'avérait nécessaire, un pape ou un futur Concile œcuménique devrait alors ajouter des explications (comme des « *notae explicativae posteriores* »), voire des amendements et des corrections de ces expressions controversées, puisqu'elles n'ont pas été présentées par le Concile comme un enseignement infaillible et définitif. Ainsi que Paul VI l'a déclaré, le Concile a « évité de donner des définitions dogmatiques solennelles, engageant l'infailibilité du magistère ecclésiastique » ([Audience générale](#), 12 janvier 1966).

L'histoire nous le dira, avec le recul. Nous ne sommes qu'à cinquante ans du Concile. Peut-être y verrons-nous plus clair quand cinquante nouvelles années se seront écoulées. Cependant, du point de vue des faits, de ce que l'on a pu constater, d'un point de vue global, Vatican II n'a pas apporté la floraison d'un réel progrès spirituel dans la vie de l'Église. Et même s'il y avait déjà des problèmes au sein du clergé avant le Concile, au nom de l'honnêteté et de la justice, nous devons reconnaître que les problèmes moraux, spirituels et doctrinaux du clergé avant le Concile n'étaient pas aussi répandus, d'une aussi grande ampleur et d'une aussi grande intensité, qu'ils l'ont été à l'époque post-conciliaire et jusqu'à aujourd'hui. Compte tenu du fait qu'il y avait déjà des problèmes avant le Concile, le premier objectif du Concile Vatican II aurait dû être précisément d'émettre des normes et des doctrines les plus claires possibles, voire exigeantes, et exemptes de toute ambiguïté, comme l'ont fait tous les Conciles de Réforme par le passé. L'objectif et les intentions du Concile étaient avant tout pastoraux, et pourtant, malgré cet objectif pastoral, il s'en est suivi des conséquences désastreuses que nous voyons encore aujourd'hui. Bien sûr, le Concile comprend beaucoup de beaux textes, précieux même. Mais les conséquences négatives et les abus commis au nom du Concile ont été si importants qu'ils ont éclipsé les éléments positifs qui s'y trouvent.

Il y avait des éléments positifs dans Vatican II : c'est la première fois qu'un Concile œcuménique a lancé un appel solennel aux laïcs, afin qu'ils prennent au sérieux les vœux de leur baptême pour tendre à la sainteté. Le chapitre de *Lumen Gentium* sur les laïcs est beau et profond. Les fidèles y sont appelés à vivre leur baptême et leur confirmation en tant que témoins courageux de la foi au milieu d'une société sécularisée. Cet

appel était prophétique. Cependant, depuis le Concile, cet appel aux laïcs a été détourné par l'establishment progressiste de l'Église, et aussi par de nombreux fonctionnaires et bureaucrates qui travaillaient dans les bureaux et les chancelleries de l'Église. Souvent, les nouveaux bureaucrates laïcs (dans certains pays européens) n'étaient pas eux-mêmes des témoins ; ils ont au contraire contribué à la destruction de la foi dans les conseils paroissiaux et diocésains et dans d'autres comités officiels. Hélas, ces bureaucrates laïcs ont souventes fois été induits en erreur par le clergé, les évêques et les pasteurs.

La période qui a suivi le Concile a laissé l'impression que l'un des principaux fruits du Concile était la bureaucratisation. Cette bureaucratisation mondaine, au cours des décennies qui ont suivi le Concile, a paralysé dans une large mesure la ferveur spirituelle et surnaturelle. Au lieu du printemps annoncé, est survenu un temps de stérilité spirituelle généralisée, un hiver spirituel. Ces mots par lesquels Paul VI a fait un diagnostic honnête de l'état de santé spirituelle de l'Église sont toujours bien connus, et même inoubliables : « On croyait qu'après le Concile viendrait une journée de soleil pour l'histoire de l'Église. C'est au contraire une journée de nuages, de tempête, d'obscurité, de recherche, d'incertitude. Nous prêchons l'œcuménisme et nous nous distançons de plus en plus des autres. Nous cherchons à creuser des abîmes au lieu de les combler » ([Sermon](#) du 29 juin 1972).

Dans ce contexte, c'est surtout Mgr Lefebvre (bien qu'il ne soit pas le seul à l'avoir fait) qui a commencé, à plus grande échelle et avec une franchise semblable à celle de certains des grands Pères de l'Église, à protester contre la destruction de la foi catholique et de la sainte messe qui se produisait dans l'Église et qui était soutenue, ou du moins tolérée, jusque par de hautes autorités du Saint-Siège. Dans une lettre adressée au pape Jean-Paul II au début de son pontificat, Mgr Lefebvre a décrit avec réalisme et justesse, dans un bref synopsis, la véritable ampleur de la crise de l'Église. Je reste toujours impressionné par la clairvoyance et le caractère prophétique des affirmations suivantes : « Le flot des nouveautés dans l'Église accepté et encouragé par l'épiscopat, flot ravageant tout sur son passage : la foi, la morale, les institutions de l'Église, ne pouvait pas admettre la présence d'un obstacle, d'une résistance. Nous avons donc le choix ou de nous laisser emporter par le courant dévastateur et d'accroître le désastre, ou de résister contre vents et marées pour sauvegarder notre foi catholique et le sacerdoce catholique. Nous ne pouvions pas hésiter. (...) Les ruines de l'Église s'accumulent : l'athéisme, l'immoralité, l'abandon des églises, la disparition des vocations religieuses et sacerdotales sont tels que les Evêques commencent à s'émouvoir. » Nous assistons aujourd'hui à l'apogée du désastre spirituel au sein de la vie de l'Église, que Mgr Lefebvre a souligné avec tant de vigueur il y a quarante ans déjà.

En abordant les questions relatives au Concile Vatican II et à ses documents, il faut éviter les interprétations forcées ou la méthode de la « quadrature du cercle », tout en conservant l'attitude respectueuse qui s'impose et le sens de l'Église (*sentire cum ecclesia*). L'application du principe de « l'herméneutique de la continuité » ne saurait être utilisée aveuglément en vue d'éliminer sans poser de questions des problèmes qui existent bel et bien, ou pour créer une image d'harmonie, alors que demeurent des ombres d'imprécision dans l'herméneutique de la continuité. En effet, une telle approche transmettrait artificiellement et de manière peu convaincante le message selon lequel chaque mot du concile Vatican II est inspiré par Dieu, infaillible et en parfaite continuité doctrinale avec le magistère antérieur. Une telle méthode violerait la raison, les données du réel et l'honnêteté, et ne ferait pas honneur à l'Église, car tôt ou tard (même s'il y faut un siècle) la vérité sera énoncée telle qu'elle est réellement. Il existe des livres dont les sources sont documentées et reproductibles, qui donnent un aperçu historiquement plus réaliste et plus vrai des faits et des conséquences relatifs à l'événement du concile Vatican II lui-même, mais aussi de la manière dont ses documents ont été édités, et du processus d'interprétation et d'application de ses réformes au cours des cinq dernières décennies. Je recommande, par exemple, les livres suivants qui peuvent être lus avec profit : Romano Amerio, [Iota Unum. Etude des variations de l'Église catholique au XXe siècle](#) (1996) ; Roberto de Mattei, [Vatican II : Une histoire à écrire](#) (2012) ; Alfonso Gálvez, [El Invierno eclesial](#) (2011).

Ces éléments – l'appel universel à la sainteté, le rôle des laïcs dans la défense et le témoignage de la foi, la famille en tant qu'église domestique, et l'enseignement sur Notre Dame – sont ceux que je considère comme les contributions vraiment positives et durables du concile Vatican II.

Le magistère a été à ce point surchargé au cours des cent cinquante dernières années d'une papolâtrie malsaine, qu'il en a résulté une atmosphère où un rôle central est attribué aux hommes de l'Église au lieu de l'être au Christ et à son corps mystique, qui est à son tour un anthropocentrisme caché. Selon la vision des Pères de l'Église, l'Église est seulement la lune (*mysterium lunae*), et le Christ est le soleil. Le Concile, a

malheureusement été une démonstration d'un très rare « magistériorcentrisme », puisque par le simple fait du volume de ses documents interminables il a dépassé, et de loin, tous les autres conciles. Il a pourtant lui-même fourni une belle description de ce qu'est le magistère, qui n'avait jamais été donnée auparavant dans l'histoire de l'Église. On le trouve dans *Dei Verbum*, au n° 10, où il est écrit : « Ce Magistère n'est pas au-dessus de la Parole de Dieu, mais il est à son service. »

Par « magistériorcentrisme », j'entends que les éléments humains et administratifs – spécialement la production excessive et continue de documents et de forums de discussion (sous le slogan de la « synodalité ») – ont été placés au centre de la vie de l'Église. Même si les Pasteurs de l'Église doivent toujours exercer avec zèle l'exercice du *munus docendi*, l'inflation des documents, et souvent de documents interminables, s'est révélée asphyxiante. Des documents moins nombreux, plus courts et plus concis produiraient un meilleur effet.

Un exemple frappant de « magistériorcentrisme », où les représentants du magistère se comportent non comme les serviteurs, mais comme les maîtres de la tradition, est la réforme liturgique de Paul VI. D'une certaine manière, Paul VI s'est placé au-dessus de la Tradition – non pas la Tradition dogmatique (*lex credendi*), mais la grande Tradition liturgique (*lex orandi*). Paul VI a osé entamer une véritable révolution de la *lex orandi*. Et dans une certaine mesure, il a agi en contradiction avec l'affirmation du concile Vatican II dans *Dei Verbum* (n° 10) qui affirme que le magistère est seulement au service de la Tradition. Nous devons mettre le Christ au centre. Il est le soleil : le surnaturel, la constance de la doctrine et de la liturgie, et toutes les vérités de l'Évangile que le Christ nous a enseignées.

Par le concile Vatican II, et déjà avec Jean XXIII, l'Église a commencé à se présenter au monde, à flirter avec le monde et à manifester un complexe d'infériorité envers le monde. Mais les clercs, en particulier les évêques et le Saint-Siège, ont pour mission de montrer le Christ au monde – et non pas eux-mêmes. Vatican II a donné l'impression que l'Église catholique commençait à mendier la sympathie du monde. Cela s'est poursuivi lors des pontificats postconciliaires. L'Église mendie la sympathie et la reconnaissance du monde ; cela est indigne d'elle, et ne lui gagnera pas le respect de ceux qui cherchent vraiment Dieu. Nous devons mendier la sympathie du Christ, de Dieu et du ciel.

Certains critiques du Concile affirment que, malgré ses bons aspects, il est un peu comme un gâteau dans lequel il y a un peu de poison, et qu'il faut donc le jeter tout entier. Je ne pense pas que nous puissions suivre cette méthode, ni celle qui consiste à « jeter le bébé avec l'eau du bain ». Par rapport à un concile œcuménique légitime, même s'il y avait des points négatifs, il nous faut maintenir une attitude de respect. Nous devons évaluer et avoir de l'estime pour tout ce qui est réellement et vraiment bon dans les textes du Concile, sans fermer irrationnellement et malhonnêtement les yeux de la raison sur ce qui est objectivement et manifestement ambigu, voire erroné dans certains textes. Il faut toujours se rappeler que les textes du concile Vatican II ne sont pas la Parole inspirée de Dieu, ni des jugements dogmatiques définitifs ou des déclarations infaillibles du magistère, car le Concile lui-même n'avait pas cette intention.

Un autre exemple est celui d'*Amoris Laetitia*. Ce texte contient certes de nombreux points qu'il nous faut critiquer objectivement et doctrinalement. Mais certains de ses chapitres sont très utiles, vraiment bons pour la vie de famille, par exemple les parties sur les personnes âgées dans la famille : en soi, ils sont très bons. On ne doit pas rejeter l'ensemble du document, mais en recevoir ce qui est bon. Il en va de même pour les textes du Concile.

Même si avant le Concile, ils ont tous dû prêter le serment antimoderniste de saint Pie X, certains théologiens, prêtres, évêques et même des cardinaux l'ont fait avec des réserves mentales, comme les faits historiques ultérieurs l'ont démontré.

Avec le pontificat de Benoît XV a commencé une lente et prudente infiltration d'ecclésiastiques à l'esprit mondain et quelque peu moderniste dans les hautes sphères de l'Église. Cette infiltration s'est surtout développée parmi les théologiens, de sorte que le pape Pie XII a dû intervenir plus tard en condamnant des théologiens très connus de la soi-disant « nouvelle théologie » (Chenu, Congar, De Lubac, etc.) et en publiant l'encyclique *Humani Generis* en 1950. Néanmoins, à partir du pontificat de Benoît XV, le mouvement moderniste était latent et en constante progression. Ainsi, à la veille du concile Vatican II, une part considérable de l'épiscopat et des professeurs des facultés de théologie et des séminaires étaient imprégnés d'une mentalité moderniste, qui se définit essentiellement par le relativisme doctrinal et moral, et la mondanité, l'amour du monde. À la veille du Concile, ces cardinaux, évêques et théologiens aimaient la « forme » – les schémas de pensée – du monde (cf. Rm XII, 2) et ils voulaient plaire au monde (cf. Ga I, 10).

Ils faisaient preuve d'un complexe d'infériorité évident vis-à-vis du monde.

Le pape Jean XXIII a lui aussi fait preuve d'une sorte de complexe d'infériorité à l'égard du monde. Il n'était pas un moderniste dans son esprit, mais il avait une façon politique de voir le monde et il a étrangement mendié au monde de lui témoigner sa sympathie. Il avait sûrement de bonnes intentions. Il a convoqué le concile Vatican II, qui a ensuite ouvert la porte au mouvement moderniste, protestant et mondain au sein de l'Église. Elle est très significative, cette observation aiguë de Charles de Gaulle, président de la République française de 1959 à 1969, à propos de Jean XXIII et du processus de réformes entamé avec le concile Vatican II : « Jean XXIII a ouvert toutes grandes les vannes et n'a pas pu les refermer. C'était comme si un barrage s'était effondré. Jean XXIII a été dépassé par ce qu'il avait déclenché » (voir Alain Peyrefitte, *C'était de Gaulle*, Paris 1997, 2, 19).

Le discours sur l'« ouverture des fenêtres » avant et pendant le Concile était une illusion trompeuse et une cause de confusion. Ces paroles ont donné l'impression que l'esprit d'un monde incrédule et matérialiste – tel qu'on pouvait clairement le voir à cette époque – pouvait transmettre certaines valeurs positives pour la vie chrétienne. Les autorités de l'Église de cette époque auraient mieux fait d'affirmer expressément le sens véritable des mots « ouverture des fenêtres » : il consiste à ouvrir la vie de l'Église à la fraîcheur de la beauté de la vérité divine, aux trésors de la sainteté éternellement jeune, aux lumières surnaturelles du Saint-Esprit et des saints, à une liturgie célébrée et vécue dans un sens toujours plus surnaturel, sacré et révérent. Au fil du temps, pendant la période postconciliaire, la porte partiellement ouverte a fait place à un déluge désastreux qui a provoqué d'énormes dégâts dans la doctrine, la morale et la liturgie. Aujourd'hui, les eaux du déluge qui ont pénétré dans l'Église atteignent des niveaux dangereux. Nous vivons actuellement le pic de la catastrophe de l'inondation.

Aujourd'hui, le voile a été levé et le modernisme a révélé son vrai visage, qui consiste à trahir le Christ et à devenir ami du monde en adoptant sa manière de penser. Une fois la crise de l'Église passée, le magistère de l'Église aura la tâche de rejeter tous les phénomènes négatifs qui ont été présents dans la vie de l'Église au cours des récentes décennies. Et l'Église le fera, parce qu'elle est divine. Elle ne peut pas ne pas le faire. Elle le fera avec précision et elle corrigera toutes les erreurs qui se sont accumulées, à commencer par plusieurs expressions ambiguës dans les textes du Concile.

Le modernisme est comme un virus caché, partiellement blotti dans plusieurs affirmations du Concile, mais qui s'est aujourd'hui manifesté. Après la crise, après la grave infection virale spirituelle, la clarté et la précision de la doctrine, le caractère sacré de la liturgie et la sainteté de la vie sacerdotale brilleront davantage.

L'Église le fera sans ambiguïté, comme elle l'a fait en temps de graves crises doctrinales et morales au cours des deux derniers millénaires. Enseigner clairement les vérités du dépôt divin de la foi, défendre les fidèles contre le poison de l'erreur et les conduire sûrement à la vie éternelle appartient à l'essence même de la tâche divinement assignée au pape et aux évêques.

La Constitution du concile Vatican II, *Sacrosanctum Concilium*, nous rappelle la vraie nature de la véritable Église, qui est « de telle sorte qu'en elle ce qui est humain est ordonné et soumis au divin ; ce qui est visible à l'invisible ; ce qui relève de l'action à la contemplation ; et ce qui est présent à la cité future que nous recherchons » ([n° 2](#)).

Le 24 juin, 2020-06-24

Fête liturgique de saint Jean-Baptiste.

© [leblogdejeannesmits](#) pour la traduction des passages ne faisant pas partie du livre "Christus vincit" ; les passages de ce livre sont couverts par le copyright de l'édition française à paraître.

• Voulez-vous être tenu au courant des informations originales paraissant sur ce blog ? Abonnez-vous gratuitement à la lettre d'informations. Vous recevrez au maximum un courriel par jour. [S'abonner](#)